

Le cadre juridique



La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 cherche à garantir sur l'ensemble du territoire français l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la justice ainsi que de la protection de la santé, de la famille et de l'enfance.

Le Centre hospitalier de Maubeuge a répondu à cette mission en mettant en place une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) pour faciliter l'accès au système de santé des personnes en situation de précarité et les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.



Centre Hospitalier de
Maubeuge



Se rendre au CH de Maubeuge

 Rue Simone Veil - 59 600 Maubeuge

ACCÈS NORD > Via l'Allée de la Polyclinique



Piétons, bus, citadine, vélo, véhicules sans permis

ACCÈS SUD > Via la D649 Maubeuge-Jeumont



Véhicules - Permis B

www.ch-maubeuge.fr



LA PASS

PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTE



C'est quoi la P.A.S.S. ?

- Un lieu d'accueil et d'écoute
- la P.A.S.S. vous permet de bénéficier d'une prise en charge médicale et sociale, dans le respect de la confidentialité.
- La P.A.S.S., c'est une équipe Médico-sociale à votre écoute qui vous permet de faciliter votre recours aux soins dans notre établissement.
- Toutes personnes ayant un problème de santé et un problème de couverture sociale (sans droit ou sans mutuelle).

Ce que l'on vous propose

DES CONSULTATIONS MEDICALES

- En consultation externe, en maternité ou aux urgences, si votre état de santé le nécessite, vous êtes examinés par un médecin qui fait avec vous le point sur votre santé.
- Il demande, si besoin, un avis spécialisé et/ou des examens effectués dans le cadre hospitalier.
- Il prescrit un traitement qui peut être délivré par la pharmacie hospitalière.

UN SUIVI INFIRMIER

- Une infirmière coordonne votre prise en charge et assure votre suivi jusqu'à l'ouverture de vos droits

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- Une assistante sociale vous écoute, évalue avec vous, votre situation vous accompagne dans les démarches d'accès à une couverture sociale.
- Elle vous conseille et vous oriente pour vous aider à faire valoir vos droits sociaux.

Quelques conseils

- N'attendez pas le dernier moment pour vous soigner : consultez la PASS le plus tôt possible.
- Présentez-vous, dans la mesure du possible, avec des documents administratifs et médicaux si vous en avez (résultats d'examens, ordonnances...).

Contactez la PASS

Infirmière de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé :

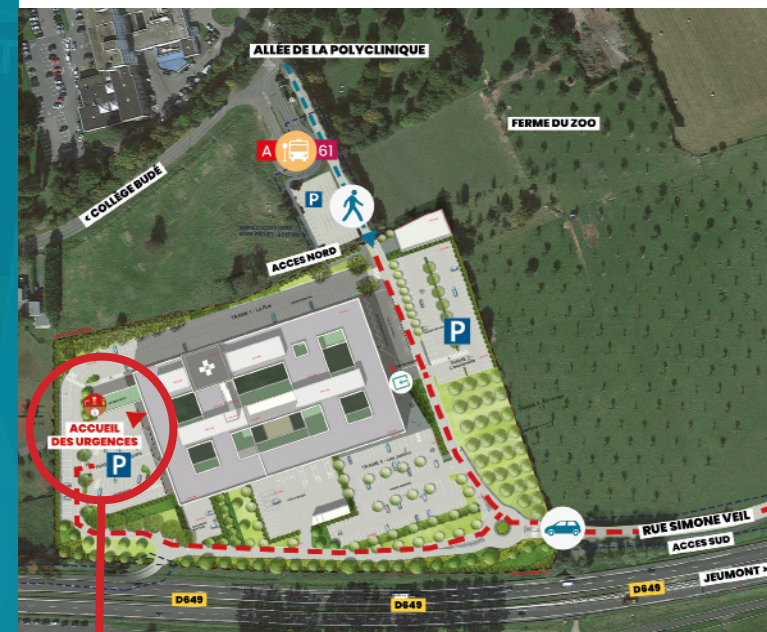
☎ 06 01 46 56 00

Assistante sociale de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé :

☎ 03 27 69 43 78

✉ pass@ch-maubeuge.fr

Où nous trouver ?



L'accès au bureau de la PASS se fait par l'entrée des urgences adultes et pédiatriques.

Nos horaires

La permanence d'accès aux soins de santé est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00.

Par souci d'organisation, merci de contacter l'équipe par téléphone pour prendre rendez-vous.